

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2717

présenté par
M. Naegelen

à l'amendement n° 512 de M. Taupiac

APRÈS L'ARTICLE 14

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« préalable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.